

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N° 267

DECEMBRE 2012

FETE DE NOEL DE L'ECOLE

Cinéma

PROJECTION DU FILM « AGE DE GLACE 4 »

VENDREDI 21 DECEMBRE 2012 A 14H00

Alors que Scrat poursuit inlassablement son gland avec toujours autant de malchance, il va cette fois provoquer un bouleversement d'une ampleur planétaire... Le cataclysme continental qu'il déclenche propulse Manny, Diego et Sid dans leur plus grande aventure. Tandis que le monde bouge au sens propre du terme, Sid va retrouver son épouvantable grand-mère, et la petite troupe va affronter un ramassis de pirates bien décidés à les empêcher de rentrer chez eux...

La projection de ce film est ouverte à toute personne, au prix de 4 € (gratuit pour les enfants)



FERMETURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque sera fermée du 24 décembre 2012 au 4 janvier 2013 inclus. Toute l'équipe de la bibliothèque sera heureuse de vous accueillir lors des permanences à partir du 8 janvier 2012.

En attendant de vous rencontrer, l'équipe vous souhaite de JOYEUSES FETES de fin d'année



Cinéma

LE VENDREDI 25 JANVIER 2013 A 20H00

JAMES BOND - SKYFALL



Lorsque la dernière mission de Bond tourne mal, plusieurs agents infiltrés se retrouvent exposés dans le monde entier. Le MI6 est attaqué, et M est obligée de relocaliser l'Agence. Ces événements ébranlent son autorité, et elle est remise en cause par Mallory, le nouveau président de l'ISC, le comité chargé du renseignement et de la sécurité. Le MI6 est à présent sous le coup d'une double menace, intérieure et extérieure. Il ne reste à M qu'un seul allié de confiance vers qui se tourner : Bond. Plus que jamais, 007 va devoir agir dans l'ombre. Avec l'aide d'Eve, un agent de terrain, il se lance sur la piste du mystérieux Silva, dont il doit identifier coûte que coûte l'objectif secret et mortel...

Prix : 4€/Adultes et 3€/Enfants jusqu'à 16 ans

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

A compter du 8 janvier 2013, les horaires d'ouvertures de la bibliothèque, pour la permanence du mercredi seront les suivantes :
15h00 à 17h00

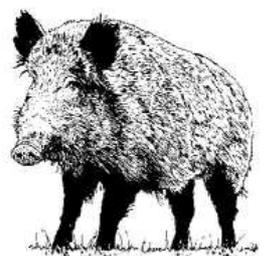
BATTUE GRANDS GIBIERS

L'Association de Chasse du STAHLBERG qui est titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2006 au 1er février 2015 et est présidée par M. Patrick CLAUS, organisera sa battue « grands gibiers »

Le dimanche 6 janvier 2013

Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (5000 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant entre autre de payer le fauchage annuel des accotements.



ASSOCIATION DON DU SANG – RECUP’SAPINS

Comme l’année précédente, l’association Don du Sang de Soultz les Bains vous propose de vous débarrasser de votre sapin de Noël en le brûlant en échange d’un euro.



Nous vous donnons rendez-vous le

14 janvier 2013 au hall des sports

Vous avez la possibilité de le ramener ou nous vous proposons de venir le récupérer devant votre domicile le Samedi après midi entre 15h30 et 17 heures. Pour cela il faut vous inscrire au préalable (avec le paiement de 1 Euro) à la Mairie avant le **10 janvier 2013**.

Toute l’équipe de l’association Don du Sang vous souhaite de bonnes fêtes de fin d’année.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

| Nom / Prénom | Adresse | Téléphone |
|-----------------------|----------------------------|----------------|
| BURKHARDT Marie-Paule | 1, rue des Saules | 03.88.04.93.16 |
| COQUELET Aurélie | 2, rue de Strasbourg | 06.83.78.13.42 |
| DE SOUSA Virginie | 12, rue de la République | 09.50.43.67.00 |
| DIEDERICHS Raymonde | 16, rue de Saverne | 03.88.38.66.41 |
| GARNIER Véronique | 6, rue de la République | 03.88.04.92.98 |
| GENTES Annette | 4, Place Charles de Gaulle | 03.88.38.70.02 |
| GODENIR Marianne | 32, rue du Fort | 03.69.06.27.30 |
| HECKER Marlyse | 30, rue du Fort | 03.88.38.34.37 |
| MEYER Gabrielle | 9, rue St Amand | 06.71.61.11.59 |
| OTT Sylvie | 20, rue du Fort | 03.88.38.58.20 |
| PAQUOT Marie France | 39, rue de Molsheim | 03.88.38.38.57 |
| REMOND Sylvie | 1, rue de la Paix | 03.88.38.36.94 |
| RODRIGUES Marina | 14, rue de Marker | 06.32.40.74.37 |
| VELTEN Géraldine | 22A, rue du Fort | 03.88.47.80.44 |



LE RELAIS D’ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais d’Assistants Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d’une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d’information, d’écoute, d’échange et d’accompagnement à l’attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d’Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :



Le Lundi 28 janvier 2013
dès 4 heures du matin

Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

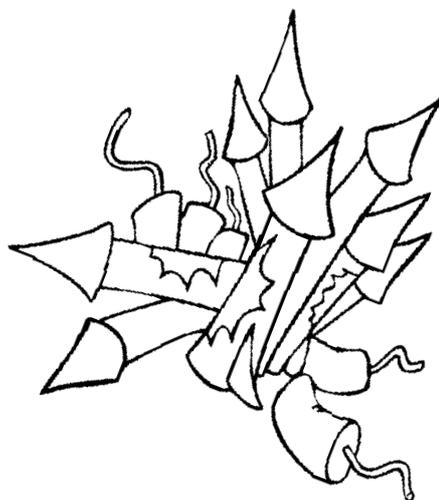
Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.

SAINT SYLVESTRE - NOUVEL L'AN

Tous les ans, des accidents dus à l'utilisation de pétards font les faits divers dans la presse locale. A cette approche de fin d'année où l'utilisation des pétards est fréquente, nous tenons à vous rappeler la législation et vous sensibiliser sur les dangers qu'encourent nos enfants.



- Les pétards et autres artifices sont **DANGEREUX !**
- Toute blessure, même involontaire, d'une autre personne est une infraction pénale qui donne lieu à des peines d'amende ou d'emprisonnement.
- Les pétards peuvent brûler les yeux, abîmer définitivement l'audition, provoquer des blessures graves et des lésions définitives (amputation, surdité, cécité).
- Ils sont donc source de danger pour les utilisateurs mais aussi pour leur entourage (famille, amis, voisins, bébés, animaux...).



INFORMATION PREFECTURE : CAMPAGNE MONOXYDE DE CARBONE 2012



Avec le retour de la période de chauffage, les intoxications au monoxyde de carbone sont une conséquence indirecte du froid.

Premières causes de mortalité par intoxication aiguë en France, les intoxications accidentelles survenues dans l'habitat par ce gaz incolore et inodore sont responsables chaque année en France de décès d'une centaine de personnes et d'environ 1 000 hospitalisations. Les intoxications au CO peuvent entraîner des séquelles à vie, principalement neurologiques ou cardiaques.

En période de froid ou suite à des épisodes météorologiques exceptionnels, les accidents résultent notamment :

- De la mauvaise utilisation de certains appareils (appareils de chauffage d'appoint à combustion utilisés en continu, braseros, barbecues placés à l'intérieur d'un logement, groupe électrogène installé à l'intérieur d'un local...)
- De l'absence de ventilation dans la pièce où est installé l'appareil de combustion (pièces calfeutrées, sorties d'air bouchées).

Aussi fin d'éviter les intoxications, les bons gestes de prévention aussi :

- Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage
- Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion
- Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment)

INFO SELECT'OM



A compter du 1^{er} janvier 2013, la collecte des ordures ménagères se fera les **jeudis** en remplacement des vendredis.

De même, le ramassage des papiers – plastiques sera effectué les **lundis** en remplacement des mardis.



SERVICE CIVIQUE



10 000 missions de Service Civique prêtes pour des jeunes volontaires

A partir du 22 septembre et jusqu'au 21 octobre 2012, l'Agence du Service Civique, met en place une nouvelle campagne de communication et d'information sur les radios jeunes et portails internet pour soutenir le recrutement des organismes d'accueil.



En cette rentrée 2012, ce sont 10 000 missions de Service Civique qui ont été mises en ligne sur le site www.service-civique.gouv.fr, proposées par les organismes agréés par l'Agence du Service Civique, aux jeunes qui souhaitent s'engager comme volontaires pour une période de 6 à 12 mois.

Ces 10 000 missions constituent la plus importante vague de recrutement depuis la création du Service Civique.

Elle s'inscrit dans la dynamique de la montée en charge souhaitée par le Gouvernement.

Selon les questionnaires de satisfaction réalisés auprès des jeunes à l'issue de leurs missions de Service Civique, 90% d'entre eux se déclarent satisfaits et recommandent cette expérience.

La plateforme service-civique.gouv.fr, vient d'être optimisée afin de faciliter la recherche de missions. Elle permet de les identifier par centre d'intérêt, par zone géographique et par organisme.

Pour faire son Service Civique quand on a moins de 26 ans, la principale condition est la motivation. Les missions de Service Civique couvrent 9 thématiques ; elles offrent l'opportunité de s'engager auprès de publics variés, comme par exemple : venir en aide aux sans abris, accompagner des personnes âgées, soutenir les personnes handicapées dans leurs activités sportives ainsi que par exemple sensibiliser les enfants aux sciences.

Par ailleurs, depuis cette année, les volontaires ayant accompli leur Service Civique peuvent postuler pour l'Institut du Service Civique qui a de nombreux partenariats avec des établissements d'enseignements supérieur, des entreprises, des fondations.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'Etranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Il est indemnisé 570 €* net par mois.

Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de vous ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.

C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Le Service Civique peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

*465,83 € net par mois pris en charge par l'État, complétés au minimum à hauteur de 105,96 € net par mois par l'organisme d'accueil.

Cette indemnité peut être majorée de 106,04 € net par mois sur critères sociaux.

Contact Presse : Patrick Chanson / patrick.chanson@service-civique.gouv.fr / 01.40.45.97.14

UN 1° TELECENTRE SUR LE PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT

La Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Entreprise (MEFE)

vient d'ouvrir un télécentre au sein de ses locaux à Molsheim. Un télécentre est un espace de travail composé de bureaux, de matériel informatique et de télécommunications, destiné à accueillir des télétravailleurs (salariés, indépendants, nomades ...)

Pourquoi un télécentre à Molsheim ?

Pour développer le recours au télétravail sur notre bassin de vie. Le télétravail est une réponse utile à la situation vécue par de nombreux habitants du territoire.

En effet, **40% des actifs du bassin travaillent chaque jour à l'extérieur du territoire**. Avec de nombreux inconvénients à la clé. A titre d'exemple :

- Stress, fatigue et temps perdu dans les bouchons biquotidiens.
- Frais - toujours en hausse ! - de carburants et surcoût de frais de garde d'enfants.

De plus, les salariés ne sont pas les seuls à ressentir les impacts négatifs de ces trajets.

Les entreprises ne peuvent que constater les retards et les baisses de productivité de leurs salariés. Les pouvoirs publics cherchent des solutions pour limiter les flux sur des équipements de transport aux capacités forcément limitées.

Dans ce contexte, de nombreuses études ont montré que le télétravail ponctuel (1 à 2 jours par semaine) améliore les conditions de travail des salariés et aide à mieux aménager les territoires.

Mais de nombreux freins limitent le recours au télétravail à domicile : manque d'encadrement juridique, de confiance du manager, d'équipements à domicile, etc.

Dans ce cadre, **les télécentres, lieux neutres dédiés au travail mais proches des lieux d'habitations sont des alternatives à fort potentiel**.

La MEFE, structure publique spécialisée dans le développement économique du bassin d'emploi de Molsheim, a souhaité lancer une démarche territoriale pour favoriser le développement de télécentres.

Pour qui ?

Les habitants de Molsheim et ses environs (salariés, indépendants...) qui circulent pour rejoindre leur lieu de travail.



Où se situe-t-il ?

Le 1° télécentre est hébergé dans les locaux de la MEFE, juste à côté de la gare de Molsheim. Un parking ainsi qu'un relais de partage automobile permettent d'y accéder facilement.

Une salle a été spécialement aménagée à cet effet. Elle est équipée avec du **matériel ergonomique et diversifié** (table haute, chaises de travail, canapé, bureaux modulables) afin de répondre à toutes les attentes en termes de conditions de travail.

Quels avantages ?

Les télécentres sont des espaces au service du **développement durable des territoires**.

Ils participent à une **organisation humaine du travail**, prenant en compte les conditions personnelles des salariés. Ces derniers gagnent du temps et de l'argent en évitant les déplacements. Reposés et sereins, ils sont aussi plus productifs.

En termes économiques, le télétravail a un **fort potentiel pour l'économie résidentielle** : rester à proximité de son domicile pour travailler incite à acheter des produits dans les commerces locaux.

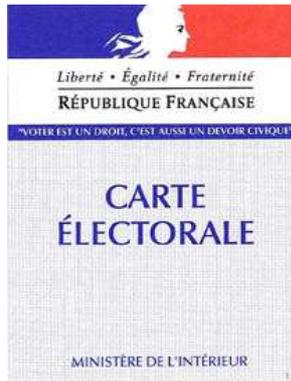
Limiter les déplacements induits directement la **réduction des gaz à effet de serre** et l'économie des énergies fossiles. Le télétravail participe ainsi à la gestion écologique du territoire.

Cyber BMP ?

D'autres projets sont en cours et un télécentre sera prochainement installé à Schirmeck.

Ne cherchez plus le travailleur du XXIème siècle, il habite à Molsheim !

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



La période d'inscription sur les listes électorales est ouverte du 1er septembre au 31 décembre 2012 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2013 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2012 sont inscrits d'office sur la liste électorale. Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2012.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2013.

Pour les derniers retardataires, une dernière permanence sera réalisée le lundi 31 décembre 2012 entre 15h00 et 17h00.

INFO PREFECTURE - PIECES D'IDENTITE



❖ Carte d'identité :

Les vacances de fin d'année approchant, pensez à vérifier la validité de votre carte d'identité et/ou passeport **car les délais d'obtention sont de 3 à 4 semaines actuellement.**

Petit rappel :

- Le renouvellement de la carte d'identité se fait en Mairie de Soultz-les-Bains.
- Pour le renouvellement des passeports, il faut vous adresser à la Mairie de **Molsheim**.

❖ Autorisation de sortie du territoire :



A compter du 1er janvier 2013, les Autorisation de Sortie du Territoire individuelle délivré par les mairies et les Autorisation de Sortie du Territoire collectives délivrées par la préfecture et les sous-préfectures ainsi que les laissez-passer vers la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et la Suisse sont **supprimées**.

Aussi, à partir du 1^{er} janvier prochain, les mineurs non accompagnés par leurs parents ne pourront sortir du territoire français qu'avec une Carte Nationale d'Identité ou un passeport.

❖ Fermeture de la Sous-Préfecture de Molsheim :

En raison de fêtes de fin d'année la Sous-Préfecture de Molsheim sera fermée les lundi 24 et 31 décembre 2012.

L'ATELIER DANSE DE SALON :



L'ensemble des danseurs vous présentent leurs

MEILLEURS VŒUX pour Noël
ainsi qu'**UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2013**

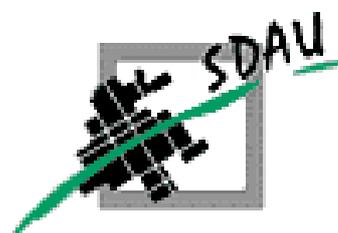
La reprise de l'atelier danse aura lieu le vendredi 4 janvier 2013 à 19h45 à l'école des pins

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 03.88.38.61.60. N'hésitez pas !

URBANISME : INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME **PASSAGE AU SDAU**

L'accompagnement des collectivités est au cœur des missions du Conseil Général.

Ainsi depuis 1984, il procède à l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, certificat d'urbanisme déclaration préalable ...) pour le compte de communes compétentes dotées d'un POS ou d'un PLU.



En date du 1^{er} juin 2012, le Conseil municipal a décidé de confier l'instruction de ces demandes au Conseil Général, par l'intermédiaire du SDAUH (Secteur Départemental d'Aménagement d'Urbanisme et d'Habitat) de Molsheim-Strasbourg.

Ainsi à compter du 1^{er} février 2013, vous aurez deux interlocuteurs clairement identifiés, l'instructeur et son assistant, pour vous accompagner dans vos démarches.

L'instructeur assurera un passage bimensuel en commune. Il conseillera les élus et les candidats à la construction sur les règles applicables notamment au regard du document d'urbanisme de notre commune. Il n'a pas vocation à remplacer le constructeur ou l'architecte en charge du projet.

Les rendez-vous seront à prendre en commune par l'intermédiaire de notre secrétaire de Mairie.

RECYCLAGE DES LUNETTES ET BOUCHONS

Ne jetez plus vos anciennes paires de lunettes, ni les bouchons en plastiques ou liège.

Déposer les à la mairie de Soultz-les-Bains.



RECENSEMENT MILITAIRE

Vous allez avoir 16 ans !

**N'oubliez pas de vous faire recenser à la mairie de votre domicile :
Cette démarche est indispensable et vous donne des droits**



Une attestation de recensement vous sera délivrée par la mairie. **Elle est exigée pour passer vos examens et concours ainsi que pour le permis de conduire.** Le recensement vous permettra par la suite d'être convoqué pour votre « **JAPD** », journée d'appel de préparation à la défense.

Alors n'oubliez pas :

Vous allez avoir 16 ans : présentez-vous à votre mairie (dès que votre anniversaire est passé), muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous faire recenser.

Vous avez plus de 16 ans et 3 mois et vous n'êtes pas recensé ? présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour bénéficier de vos droits.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter

la mairie

ou

Le Bureau du service national de Strasbourg par téléphone au 03 90 23 37 70

ou par E-mail à : bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr

RESTAUREZ VOTRE PATRIMOINE PRIVE : L'AIDE AUX PROPRIETAIRES PRIVES D'EDIFICES NON PROTEGES

L'attribution du label de la Fondation leur permet de bénéficier, après avis favorable du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine, de déductions fiscales incitatives pour les travaux extérieurs (façades, toitures, huisseries...).

Trois conditions doivent être préalablement satisfaites : intérêt patrimonial du bâtiment, qualité du projet de restauration, visibilité de l'essentiel de l'immeuble depuis la voie publique (sans obligation de visite).

Plus de 10 056 projets, à ce jour ont bénéficié du label de la Fondation du Patrimoine, dont 34 en Alsace ; la responsabilité confiée par l'Etat à la Fondation s'est trouvée sensiblement renforcée par la suppression, depuis le 1er janvier 2003, de l'agrément des services fiscaux jusqu'alors nécessaire. Désormais, le label de la Fondation permet la mise en œuvre de plein droit de l'aide fiscale prévue par la loi du 2 juillet 1996.

Ajoutons que les propriétaires non imposables ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1300 € bénéficient, sous les mêmes conditions, d'une subvention de la Fondation du Patrimoine pour leurs travaux. Ce label sans incidence fiscale s'est beaucoup développé dans des départements ruraux déshérités où la possession d'un patrimoine intéressant ne va pas forcément de pair avec des revenus élevés. 238 labels non fiscaux ont été attribués en 2010 et 259 en 2011.

Contact(s): Marion Adolph Chargée de mission

Tel : 03 88 22 32 15 - Port : 06 82 96 00 15 - Fax : 03 88 22 24 97

[courriel \[www.fondation-patrimoine.org/fr/alsace-1\]\(http://www.fondation-patrimoine.org/fr/alsace-1\)](mailto:bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr)

adresse : 9 place Kléber 67000 Strasbourg

2 NOUVEAUX EMPLOI AIDES A SOULTZ-LES-BAINS

M. Thomas DUNAND et Kévin CHALENCON ont achevé leur Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Aussi, la Commune de Soultz-les-Bains a procédé à leur remplacement, et a signé dernièrement 2 nouveaux contrats en collaboration avec la Mission Locale de Molsheim, à savoir :

➤ Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi



Le CAE, Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, est un contrat destiné à accompagner les personnes rencontrant des difficultés d'accès au marché de l'emploi.

Chaque embauche en contrat d'accompagnement fait l'objet d'une convention avec la Mission Locale de Molsheim pour définir les conditions d'accompagnement et de formation du parcours d'insertion.

M. **Brian HELM** est ainsi engagé pour une période d'un an au sein de notre commune à compter du 6 novembre 2012. Son contrat pourra faire l'objet d'une prolongation sous la forme d'un Emploi d'Avenir pour une période de deux ans.

➤ Emploi d'Avenir

L'Emploi d'Avenir est un contrat d'aide à l'insertion à destination des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique.



Il comporte des engagements réciproques entre un jeune, un employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

M. **Thomas KNÖLLER** est ainsi engagé pour une période de 3 ans au sein de notre commune à compter du 4 décembre 2012. Il exécutera son travail sous les ordres de Christian FARNER, notre agent de maîtrise.

La Commune de Soultz-les-Bains est la 1^{ère} commune de la circonscription à signer ce type de contrat.

COUP DE CŒUR : THEATRE ALSACIEN « LES BRICHWASCHBBLE »

Comme chaque année, la troupe de théâtre alsacien « LES BRICHWASCHBBLE » de Dinsheim-sur-Bruche, vous propose une pièce de Bernd GOMBOLD en 3 actes :

« **SO VIEL KRACH IN EINERE NACHT !!** »

Représentations :

- les 26 décembre 2012 à 20h00
- 12 - 19 - 26 janvier 2013 à 20h00
- 13 - 20 - 27 janvier 2013 à 15h00



Réservation au 03 88 50 18 28

CONGES DU SECRETAIRE DE MAIRIE

Le secrétaire de mairie M. Stéphane SCHAAL est en congé du 24 Décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclus.

La Mairie sera néanmoins exceptionnellement ouverte tous les soirs, sauf dimanche, jours fériés, 24 et 31 décembre de 18 h 30 à 21 h 00.

Vous pouvez également nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

**Le Maire, ses Adjointes et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent
d'heureuses fêtes de fin d'année.**

**Que la nouvelle année 2013 qui se présente à notre porte
vous apporte la Santé, le Bonheur et la Prospérité**



Le Maire,

Guy SCHMITT

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Permanence du Secrétariat

*Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00
Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00*

Permanence du Maire et des Adjointes

*Mardi de 19 h 30 à 20 h 30
Vendredi sur rendez-vous*



LES BENNES DE COLLECTE

Pour les verres :
Chemin du moulin et à Biblenheim

COLLECTE des PAPIERS ET DES PLASTIQUES

- Lundi 28 janvier 2013
- Lundi 25 février 2013
- Lundi 25 mars 2013
- Lundi 22 avril 2013
- Lundi 27 mai 2013
- Lundi 24 juin 2013
- Lundi 22 juillet 2013
- Lundi 26 août 2013
- Lundi 23 septembre 2013
- Lundi 28 octobre 2013
- Lundi 25 novembre 2013
- Lundi 16 décembre 2013

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la collecte sont disponibles en Mairie.

OBJETS ENCOMBRANTS

Pour une collecte à domicile et gratuite de vos objets réemployables, appelez **EMMAÛS** au 0800 600 215 (N° vert gratuit depuis un poste fixe), sinon veuillez contacter le **Select'om** au 03.88.47.92.20.

DONS DU SANG (18 h 30 à 20 h 30)

- Lundi 11 mars 2013
- Mardi 16 juillet 2013
- Mardi 8 octobre 2013

SITE INTERNET

Consultez le site Internet de Soultz-les-Bains :
www.soultz-les-bains.fr

Ecrivez-nous : **mairie@soultz-les-bains.fr**

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

(A : Accord – R : Refus – T : Accord Tacite)

| Demandeur | Objet | Décision |
|---|---|-----------------|
| M. HELLBURG Dominique | Pose d'une fenêtre de toit 9, rue Saint Sébastien | T : 29/11/2012 |
| Soc. SOLIS France pour le compte de M. et Mme DISS Antoine | Pose de panneaux photovoltaïque 14, rue des Vergers | R : 11/12/2012 |
| M. SCHMITT Joseph | Création d'un parking 2, rue de Biblenheim | R : 19/12/2012 |

QUELQUES DATES A RETENIR :

- Vendredi 21 décembre 2012 à 14h00
Cinéma – L'âge de glace 4
Au Hall des Sports
- Samedi 14 janvier 2013
Récup'sapins – Don du Sang
Au Hall des Sports
- Vendredi 25 janvier 2013 à 20h00
Cinéma - Skyfall
Au Hall des Sports

MATCH DE L'ASL

COUPE DU CREDIT MUTUEL DU BAS-RHIN

MASCULINS

SOULTZ/BAINS – HATTMATT
Samedi 22 décembre 2012 à 20h30
Au Hall des Sports



Venez nombreux encourager les joueurs

COMMUNE
DE
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87

INFORMATION COLLECTES

PAPIERS ET PLASTIQUES

- **Lundi 28 janvier 2013**
 - **Lundi 25 février 2013**
 - **Lundi 25 mars 2013**
 - **Lundi 22 avril 2013**
 - **Lundi 27 mai 2013**
 - **Lundi 24 juin 2013**
- **Lundi 22 juillet 2013**
 - **Lundi 26 août 2013**
 - **Lundi 23 septembre 2013**
 - **Lundi 28 octobre 2013**
 - **Lundi 25 novembre 2013**
 - **Lundi 16 décembre 2013**

*Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastiques translucides jaunes disponible en mairie. Les **papiers et cartons** doivent être stockés dans les poubelles bleues. Pensez à sortir papiers, cartons et plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.*

OBJETS ENCOMBRANTS

Pour une collecte gratuite à domicile, contactez EMMAÛS au 0800 600 215* ou le SELECT'OM au 03 88 47 92 20.

*N° vert gratuit depuis un poste fixe.

ORDURES MENAGERES MODIFICATION DE COLLECTE DES JOURS FERIES

La collecte des ordures ménagères sera modifiée comme suit :

- **Mardi 7 mai 2013** en remplacement du **Jeudi 9 mai 2013** (Ascension)
- **Mercredi 14 août 2013** en remplacement du **Jeudi 15 août 2013** (Assomption)
- **Mardi 24 décembre 2013** en remplacement du **Jeudi 26 décembre 2013** (Saint-Etienne)